RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02821
Numéro SIREN : 572 057 842
Nom ou dénomination : ABC PROPRETE

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2018 sous le numéro de dépôt 13680

Greffe du tribunal de commerce de Creteil : dépôt N°13680 en date du 13/08/2018

2009 BO2821

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
AUTORISATION

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	10 465	1 582	8 883	3 719
	Fonds commercial (1)	167 286		167 286	167 286
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	93 704	81 056	12 648	16 541
	Autres immobilisations corporelles	261 448	72 017	189 431	2 577
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	500		500	500
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	926		926	926
	TOTAL (II)	**534 329**	**154 655**	**379 674**	**191 550**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	20 480		20 480	9 065
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	616 870	35 510	581 360	616 957
	Autres créances	92 536		92 536	142 422
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	152 546		152 546	237 683
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 606		7 606	10 523
	TOTAL (III)	**890 038**	**35 510**	**854 528**	**1 016 650**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 424 367**	**190 165**	**1 234 202**	**1 208 199**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 926
(3) dont créances à plus d'un an 60 156

DEPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 13 AOUT 2018
SOUS LE N° 13680

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	42 000	42 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 200	4 200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	236 833	161 480
	Résultat de l'exercice	**150 891**	**75 353**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**433 923**	**283 033**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	42 476	32 890
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**42 476**	**32 890**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	74 040	118 720
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	468	1 856
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 792	203 215
	Dettes fiscales et sociales	551 056	566 704
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 447	1 782
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**757 803**	**892 277**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 234 202**	**1 208 199**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	150 890,73	75 352,67
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	730 318	890 421
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 560	1 677

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	143 904		143 904	165 270
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 437 069		2 437 069	2 503 270
	Montant net du chiffre d'affaires	**2 580 973**		**2 580 973**	**2 668 540**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			33 165	118 735
	Autres produits			4	45
	Total des produits d'exploitation (1)			**2 614 141**	**2 787 320**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			73 910	92 649
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			118 504	119 809
	Variation de stock			(11 416)	1 882
	Autres achats et charges externes			546 028	478 020
	Impôts, taxes et versements assimilés			78 338	89 597
	Salaires et traitements			1 420 875	1 549 428
	Charges sociales du personnel			224 389	257 109
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			49 667	17 426
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			4 517	15 249
	Dotations aux provisions			24 446	32 890
	Autres charges			6	40 540
	Total des charges d'exploitation (2)			**2 529 264**	**2 694 598**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**84 877**	**92 722**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**84 877**	**92 722**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8	9
	Total des produits financiers	**8**	**9**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 116	3 284
	Total des charges financières	**2 116**	**3 284**
	RESULTAT FINANCIER	**(2 108)**	**(3 275)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**82 769**	**89 447**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	4 050 156 000	14 986
	Total des produits exceptionnels	**160 050**	**14 986**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 594	23 140
	Total des charges exceptionnelles	**17 594**	**23 140**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**142 457**	**(8 154)**
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	34 644 39 691	2 725 3 216
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**2 774 199** **2 623 309**	**2 802 315** **2 726 962**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**150 891**	**75 353**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 234 202** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 774 199** euros et un total **charges** de **2 623 309** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **150 891** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations incorporelles : le réglement 2015-16 de l'Autorité des Normes Comptables a introduit un changement dans les régles d'amortissement et de dépréciation des actifs corporels et incorporels et en particulier du fonds de commerce.

Annexe autres informations

Etat exprimé en **euros**

ENGAGEMENTS EN MATIERE SOCIALE

Nous vous informons que les engagements en matière de départ à la retraite n'ont pas été calculés, car ils ne représentent pas un montant significatif.

CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :
- une minoration des charges de personnel pour 90 946 euros

UTILISATION DU CICE

Ce crédit d'impôt n'a pas été utilisé pour financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni pour augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise, mais participe notamment au financement de notre besoin en fonds de roulement et concourt activement à l'amélioration de notre compétitivité.

FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a fait l'acquisition de 100 % des parts de la société de nettoyage AMBIANCE PROPRETE à la date du 30 avril 2018.

EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la société est de 69 salariés.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 142 K€ résulte essentiellement du fait de la cession d'un véhicule pour un montant de 156 K€.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risque inscrite au bilan concerne des litiges prud'homaux.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	171 036		6 715			177 751
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**171 036**		**6 715**			**177 751**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	91 159		2 545			93 704
Instal., agencement, aménagement divers	4 578					4 578
Matériel de transport	22 238		232 065		14 099	240 204
Matériel de bureau, mobilier	16 666					16 666
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**134 641**		**234 610**		**14 099**	**355 152**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	500					500
Prêts et autres immobilisations financières	926					926
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 426**					**1 426**
TOTAL	**307 103**		**241 325**		**14 099**	**534 329**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	31	1 551		1 582
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**31**	**1 551**		**1 582**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	74 618	6 439		81 056
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 717	449		4 166
	Matériel de transport	20 604	41 146	10 565	51 185
	Matériel de bureau, mobilier	16 584	82		16 666
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**115 523**	**48 116**	**10 565**	**153 074**
	TOTAL	**115 554**	**49 667**	**10 565**	**154 655**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	32 890	24 446	14 860	42 476
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**32 890**	**24 446**	**14 860**	**42 476**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence, titres de participation, autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	40 208	4 517	9 215	35 510
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**40 208**	**4 517**	**9 215**	**35 510**
	TOTAL GENERAL	**73 098**	**28 963**	**24 075**	**77 986**
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation, - financières, - exceptionnelles }		28 963	24 075	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	926		926
	Clients douteux ou litigieux	60 156		60 156
	Autres créances clients	556 714	556 714	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	7 846	7 846	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	54 471	54 471	
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 866	17 866	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	12 353	12 353	
	Charges constatées d'avances	7 606	7 606	
	TOTAL DES CREANCES	**717 938**	**656 856**	**61 082**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 560	1 560		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	72 480	45 463	27 017	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	130 792	130 792		
	Personnel et comptes rattachés	243 716	243 716		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 451	126 451		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	140 272	140 272		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	40 617	40 617		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	1 447	1 447		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**757 335**	**730 318**	**27 017**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — 44 408
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017
Total des Produits à recevoir		**13 553**
Autres créances clients		**1 200**
CLIENTS FAE	*1 200*	
Autres créances		**12 353**
PRODUITS A RECEVOIR	*12 353*	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017
Total des Charges à payer		**204 936**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 560**
INTERETS COURUS A PAYER	*1 560*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**23 543**
FOURNISSEURS FNP	*23 543*	
Dettes fiscales et sociales		**179 833**
PROVISION CP	*105 552*	
CHARGES SOCIALES - CHARGES A P	*6 929*	
CHARGES PROV CP	*26 736*	
AUTRES CHARGES A PAYER	*11 165*	
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	*9 686*	
FPC A PAYER	*11 353*	
PEEC A PAYER	*8 413*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2017**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		7 606	**7 606**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**7 606**

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 100,00	20,0000	42 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		**2 100,00**	**20,0000**	**42 000,00**

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en **euros**		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2017
VALEUR D'ORIGINE					**48 913**	**48 913**
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				21 918	21 918
	Dotation exercice				9 274	9 274
	TOTAL				**31 192**	**31 192**
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				31 207	31 207
	Redevances Exercice				13 253	13 253
	TOTAL				**44 460**	**44 460**
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				11 767	11 767
	entre 1 et 5 ans				14 369	14 369
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				**26 136**	**26 136**
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				171	171
	entre 1 et 5 ans				4 029	4 029
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				**4 200**	**4 200**
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					**12 863**	**12 863**

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements EMPRUNT BP 200 000 € NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE		220 000	
Total des engagements financiers (1)		**220 000**	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
REGION PARIS ILE-DE-FRANCE

Cabinet SOREL SAS – 59, rue la Boétie – 75008 PARIS

Philippe LEBLANC
Christophe GANSMANDEL
Guillaume HOARAU

ABC PROPRETE

Société par Actions Simplifiée au capital de 42 000 €

46 Rue Marcel Grosménil
94800 VILLEJUIF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

ABC PROPRETE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 42.000 €

46 rue Marcel Grosménil - 94800 VILLEJUIF

R.C.S. CRETEIL B 572 057 842

--ooOoo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 juin 2012, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC PROPRETE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valeur d'inventaire du mali technique de confusion inscrit à l'actif qui a été déterminée selon les règles et méthodes comptables définies dans l'annexe aux comptes annuels. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

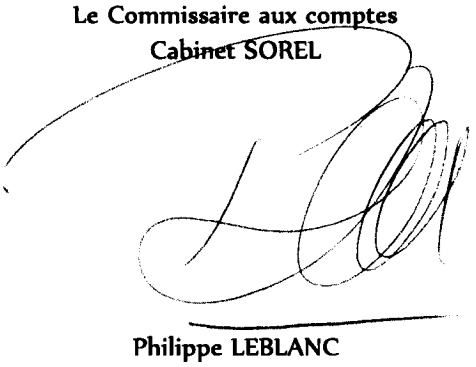
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 juin 2018

Le Commissaire aux comptes
Cabinet SOREL



Philippe LEBLANC
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

ABC PROPRETE
Société par actions simplifiée au capital de 42 000 euros
Siège social : 46, rue Marcel Grosménil, 94 800 VILLEJUIF
572 057 842 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 150 891 euros de la manière suivante :

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 387 724 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 JUIN 2018

Cette résolution est adoptée par 1100 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Claude BOUGUET